



## **Procès-Verbal** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11 Procuration : 02	<b>Le 09 février 2021</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROLLAND  <b><u>Date de la convocation</u></b> : 02/02/2021
<b><u>Présents :</u></b> CHARVET Claudette – COMBEPINE Ghyslaine -- DELAHAYE Sandrine -- LOBRY Sylvain –RAFIN Evelyne -- REVILLARD Cédric -- ROLLAND Alain-- SONDARD Joël —ZAMPARO Justine. <b><u>Absents excusés :</u></b> BOURDON Isabelle (Pouvoir donné à Justine Zamparo) -- MOINE Jean-Luc (Pouvoir donné à Alain Rolland).  Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.  Mme CHARVET Claudette été nommée secrétaire de séance.	

Le procès-verbal du 12/01/2021 est accepté par les élus présents.

<b>OBJET</b>
<b><u>Séance publique</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• CDAS 2021</li><li>• Convention Jeanne Burdin</li><li>• Fontaine</li></ul> <b><u>Questions diverses</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Abribus</li><li>• Chemin à Bévy</li></ul>

### **SEANCE PUBLIQUE :**

#### **CDAS 2021**

#### **Délibération n°2021/02/01**

Exposé : M. le maire propose la réfection du mur du cimetière de Bonneguête et de remettre en état la fontaine au chef-lieu Crempigny. Pour se faire il est suggéré de faire une demande de subvention au titre du CDAS 2021.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité des élus présents et représentés :

- D'approuver le lancement du projet
- De demander la subvention.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- De prévoir cette somme au budget investissement C/2152.



### **Convention Jeanne Burdin**

#### **Délibération n°2021/02/02**

Le Maire informe que depuis plusieurs années la commune peut contribuer à l'épicerie sociale Jeanne Burdin et qu'il faut délibérer et remplir la convention chaque année. Le montant de la contribution s'élève à 0.50 cts par habitant soit un montant de 163.50 € minimum pour l'année 2021.

Les membres présents acceptent à l'unanimité la convention pour 2021 et autorisent M. le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières pour la bonne réalisation de cette contribution.

### **La Fontaine**

#### **Délibération n°2021/02/03**

Exposé : M. le maire rappelle que la Fontaine au chef-lieu de Crempigny a été gravement endommagée par un camion poids lourds et qu'il est nécessaire de la remettre en état et d'entreprendre les travaux nécessaire afin de sécuriser celle-ci. Une demande de subvention sera faite pour ces travaux (CDAS 2021).

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

Pour : 10 Abstention : 01

- D'approuver le projet de travaux de la Fontaine,
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- De prévoir la somme nécessaire au budget.

### **Questions diverses**

#### **Abribus**

Il est proposé d'installer un abribus, au moins à Crempigny chef-lieu et à Pré Servin qui sont les 2 points du transport scolaire où il y a le plus d'enfants.

#### **Chemin Bévy**

Il est demandé si le chemin à Bévy est communal et s'il est possible d'y faire un enrobé.

**Fin de séance : 20h05**

**Prochaine séance Conseil Municipal : mardi 09/03/2021**